



I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI Bourgogne Franche-Comté (CCI BFC) a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI BFC détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous B2B.

I.2. Entreprise Europe Bourgogne Franche-Comté est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (2 avenue de Marbotte 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI BFC. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne.

I.3. La prestation de CCI BFC dans le cadre du e-Micro et Nano Event 2020 couvre l'organisation des rendez-vous B2B, l'établissement du planning individuel, la mise à disposition d'une plateforme permettant aux participants de s'inscrire et de mettre en ligne leurs profils de collaboration.

I.4. Dans la prestation de CCI BFC ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les frais de transports et les frais de restauration non prévus au programme
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI BFC font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en s'inscrivant sur la plateforme de gestion de l'événement.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI BFC que si l'inscription en ligne a été effectuée.

II.4. La réception par CCI BFC de l'inscription rend exigible l'intégralité des sommes dues.

II.5. A l'issue de de l'inscription et à réception du paiement CCI BFC émettra une facture définitive.

II.6. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI BFC se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI BFC, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à la CCI Bourgogne Franche-Comté toutes les informations nécessaires à la bonne organisation des rendez-vous (et notamment disponibilité en cochant les sessions, coordonnées ...).

III.2. CCI BFC s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI Bourgogne Franche-Comté pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales et notamment la promotion des prochains événements ou dans les bilans. Le client accepte sauf mention expresse de son désaccord à être photographié ou filmé dans le cadre de l'événement.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI BFC

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Toutefois, dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de la prestation serait décidée par l'organisateur principal d'une manifestation, objet de la prestation, le remboursement des acomptes versés tiendra compte des éventuelles retenues et déductions faites par l'organisateur principal, lesquelles viendront en déduction des sommes dues par la CCI BFC.

En cas de simple report de la date de la manifestation, et selon les dispositions contractuelles prévues par celui-ci, la CCI BFC se réserve le droit de refuser tout remboursement d'acompte.

IV.2. Du fait du client

L'annulation de la commande est possible jusqu'au 31 août 2020. Après cette date, en cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit de ne pas rembourser le paiement

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI BFC n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de l'événement. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Données personnelles

Vous êtes informés de la collecte de données à caractère personnel par la CCI de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, représentée par son Président.

Le traitement de ces données a pour finalité :

- 1° finalité : Suivi de la prestation, objet de la convention.
- 2° finalité : Insertion des données personnelles dans la GRC de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Ce traitement est fondé juridiquement sur l'art. 6 du Règlement Général sur la Protection des Données UE/2016/679, Par. 1, point b) : exécution d'un contrat.

Les destinataires de ces données à caractère personnel sont les collaborateurs de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ou du réseau Entreprise Europe Network. Ces données font l'objet d'une mise à jour annuelle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, 2 Avenue de Marbotte, 21000 DIJON ou par courriel : (adresse : RGPD@bfc.cci.fr). Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

VII. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal judiciaire de Dijon sera seul compétent.